

BIOCOOP EVREUX - Coopérative Nymphéa
Coopérative de consommation constituée sous forme de
Société Anonyme à Conseil d'Administration et capital variable
Siège social : 1097 route de Paris
27930 LE VIEIL EVREUX
R.C.S EVREUX 395 179 203



Rapport de gestion & Rapport d'activité au 31/12/2019



La
BIO
— nous —
rassemble



sep 2020

Table des matières

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE DES 3 ET 18 SEPTEMBRE 2020	3
RAPPORT D'ACTIVITÉS SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019	3
SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ	3
ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA BIO ET DU RÉSEAU BIOCOOP	3
ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA COOPÉRATIVE NYMPHÉA	4
POLITIQUE SOCIALE COOPÉRATIVE.....	6
COMMUNICATION COOPÉRATIVE.....	6
QUALITE-HYGIENE-SECURITE-ENVIRONNEMENT (QHSE)	7
Sécurité	7
Hygiène	7
MAGASIN D'ÉVREUX.....	8
MAGASIN DE LOUVIERS	10
MAGASIN DE ST MARCEL	11
ACTIVITÉS POLITIQUES DE LA COOPÉRATIVE ET GOUVERNANCE	11
Chantier Intelligence collective/Gouvernance partagée (IC/GP)	11
Relations avec le réseau Biocoop.....	13
Relations avec les fournisseurs locaux	13
Relations avec les institutions locales.....	14
Projet « Biovrac pour tous » avec Epireuil (Val-de-Reuil, 27100)	15
ACTIVITÉS PARTENARIALES DE LA COOPÉRATIVE	16
SPONSORING/MECENAT	20
ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	21
ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	22
ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR	22
EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS.....	23
Remise sociétaires.....	25
ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE	25
RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES.....	27
PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL	27
INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES DETTES FOURNISSEURS AU 31/12/2019	28
PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS	28
APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT	28
RAPPEL DES RISTOURNES DISTRIBUÉES	29
DÉPENSES NON-DÉDUCTIBLES FISCALEMENT	29
INFORMATIONS CONCERNANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	29
CONTRÔLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	29
RÉVISION COOPÉRATIVE.....	30
FILIALES ET PARTICIPATIONS	30
ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	30
TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES.....	31

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE DES 3 ET 18 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT D'ACTIVITÉS SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Chers sociétaires, Mesdames, Messieurs,

Nous avons organisé cette assemblée générale ordinaire et extraordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

La situation exceptionnelle de la pandémie de la COVID-19 nous a imposé cette organisation à « **huis-clos** » au siège social de la coopérative, par souci de sécurité collective et « faute de mieux ». Vouloir organiser une AG en « présentiel » à tout prix aurait pu nous entraîner dans une impasse juridique à fort impact pour la vie de la coopérative car un tel choix restait incertain (absence de salle disponible) et tributaire des très probables restrictions sanitaires à venir.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement notifiées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA BIO ET DU RÉSEAU BIOCOOP

Biocoop compte toujours en 2019 parmi les enseignes préférées des français.e.s ! (source : Les Echos). Et pour la 1ère fois de son histoire, Biocoop a été présent sur les grands médias nationaux, à l'occasion d'une campagne publicitaire à la télévision notamment, à l'automne 2018 et au printemps 2019 avec ce magnifique "Film manifeste" qui retrace notre histoire vieille de plus de 30 ans mais ô combien moderne !.

En 2019, le réseau Biocoop (avec ses 623 magasins recensés au 31 décembre) et son cahier des charges* particulièrement exigeant au regard des la réglementation bio européenne, affiche une croissance en hausse de 14%, supérieure à celle du marché spécialisé. La fréquentation des magasins et le nombre de clients sont eux aussi en augmentation !

** Le Cahier des charges se compose de 5 conventions et annexes. Les conventions regroupent des valeurs fondamentales et des préconisations. Les valeurs fondamentales décrivent les engagements **obligatoires** pris par les Sociétaires magasins vis-à-vis des consommateurs. Les préconisations regroupent des critères auxquels les consommateurs peuvent être sensibles mais qui ont besoin d'être partagés par tous et retravaillés avant d'être introduits en valeurs fondamentales. Ces préconisations constituent des incitations pour les Sociétaires. Le suivi des préconisations fait l'objet d'échanges entre Sociétaires à l'occasion de réunions organisées par la Coopérative.*

Côté consom'acteurs du réseau Biocoop, les motivations sont clairement tournées vers la santé, la qualité, l'éthique et l'environnement ("zéro déchet" notamment), auxquels il faut ajouter, et c'est une spécificité plus marquée, la question du bien-être animal et le fait de privilégier l'économie locale ! La pandémie a encore amplifié ce phénomène et les circuits courts ont été plébiscités : tant mieux !

La GMS (Grandes & Moyennes Surfaces) gagne des parts de marché au détriment des magasins spécialisés. Compte tenu du potentiel estimé de croissance de ce marché (doublement en 5 ans), les acteurs de la GMS sont de plus en plus nombreux : les Comptoirs de la Bio (groupe Intermarché), Naturalia (groupe Casino), SO BIO et Greenweez sur le web (groupe Carrefour), Naturéo. Ce secteur, regardé avec condescendance il y a peu, attire dorénavant la convoitise des actionnaires !

En 2019, les produits bio restent des produits de complément (4.8% des achats) et leur consommation est très inégalement répartie sur le territoire national.

L'Eure est toujours à la traine sur toute la filière Bio, de la production à la distribution en passant par la transformation, et ce malgré la conversion d'exploitations céréalières importantes.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA COOPÉRATIVE NYMPHÉA

L'année 2019, tout aussi intense que les 2 années précédentes, a vu la coopérative Nymphéa :

1. Prendre des décisions structurantes pour son avenir et son développement
2. Engager des investissements importants pour poursuivre sa professionnalisation
3. Poursuivre sa transformation et la structuration de son organisation interne (à noter, le recrutement d'une aide-comptable au niveau coopérative)
4. Contribuer à dynamiser l'écosystème local de LA bio en recrutant de nouveaux fournisseurs locaux dans les 3 magasins
5. Travailler de nouveaux modes de gouvernance en associant les salarié(e)s

Localement, nous avons pu constater une évolution de la situation sur les zones de chalandise où nos magasins sont implantés :

1. la fermeture du magasin Carrefour Bio à Evreux-centre
2. l'ouverture à Val-de-Reuil du magasin Val-2-Bio, subventionné par la collectivité et installé en avril 2019 sur un positionnement identique au nôtre. Nous lui souhaitons pleine réussite et comptons sur sa contribution au développement de l'écosystème de la bio locale !

La coopérative, et ses 3 magasins, a affiché une **croissance de 15.8% de son chiffre d'affaires**, validant ainsi la stratégie du déménagement du magasin "historique" d'Évreux en mars dans des conditions particulières ("affaire Carrefour", voir plus loin) et justifiant aussi les investissements importants réalisés ces 3 dernières années.

Le magasin de Louviers est également en légère progression et des projets sont à l'étude par le conseil d'administration, en lien avec la direction générale, pour lui redonner une nouvelle jeunesse.

Après un départ difficile en 2017, le magasin de St Marcel a connu, sous la houlette d'une responsable et une équipe hyper-engagées, une progression remarquable, qui se poursuit en 2020.

La traduction concrète de cette dynamique se traduit par **un effectif moyen coopérative** qui est passé de 16 en 2016 (39 en 2018) à **43 personnes en 2019 ; nous en sommes particulièrement fiers !**

Après trois années marquées par de grands changements (ouverture de St Marcel en août 2017, travaux de mise aux normes/agrandissement à Louviers et enfin déménagement/agrandissement du magasin d'Évreux), ce qui a représenté beaucoup de travail pour toutes les équipes de la coopérative, il s'agit maintenant de stabiliser son organisation pour lui permettre d'envisager un développement harmonieux. **Notre priorité pour 2020 sera le retour à l'équilibre des comptes de la coopérative.**

Sous la houlette de Pierre DIDIER, président renouvelé en juin 2019, le Conseil d'administration continue de bâtir l'avenir de notre coopérative en accord avec la stratégie nationale du réseau dans le respect de la vision et des valeurs de Biocoop.

Vous, sociétaires, êtes dorénavant plus de 12 000 dont, en 2019, plus de 1700 sociétaires supplémentaires accueillis. Il y a donc lieu de repenser les relations, autres qu'économiques, entre vous et la coopérative.

Notre charte

*Notre réseau de magasins
Biocoop a pour objectif de :*

**développer
l'agriculture
biologique**

*dans un esprit d'équité
& de coopération.*

*En partenariat avec les groupements de producteurs,
nous créons des filières équitables fondées sur*

**le respect de critères sociaux
et écologiques exigeants.**

Nous nous engageons sur

**la transparence de nos activités
et la traçabilité de nos approvisionnements.**

Présents dans les instances professionnelles,

**nous veillons à la qualité
de l'agriculture biologique.**

Nos magasins Biocoop sont

**des lieux d'échanges et de sensibilisation
pour une consom'action responsable.**



biocoop
LA BIO NOUS RASSEMBLE

POLITIQUE SOCIALE COOPÉRATIVE

Le bien-être au travail est une préoccupation majeure au sein de la coopérative Nymphéa.

La question du bien-être de tous, salariés et administrateurs, s'inscrit dans une démarche de progrès, de respect des valeurs coopératives, de partage de la richesse produite collectivement, d'entraide mutuelle, de participation collective dans l'entreprise et de juste rémunération du travail.

Outre l'obligation légale d'assurer et de protéger la santé mentale et physique des salariés, chaque magasin prend en compte le bien-être des employés de la coopérative. Pour cela, chaque responsable donne du sens au travail de chacun, reconnaît les salariés dans leur individualité et garantit des conditions de travail correctes.

Cette politique se traduit en actes concrets grâce aux mesures suivantes :

- Prise en charge de la prévoyance santé à 50% par la coopérative
- Séances d'ostéopathie pour les équipes prises en charge par la coopérative
- Equilibre vie privée / vie professionnelle : magasins fermés dimanche et jours fériés
- Remise de 20% en caisse sur les achats de produits 100% bio
- Accord d'intéressement à l'échelle coopérative
- Prime mensuelle liée à l'activité économique de chaque magasin
- Prime « vélo » (forfait mobilité durable)
- Remboursement à 100% des titres de transport en commun
- Pause de 10 minutes bien avant les 6 h de travail consécutif
- Cafés, thés, jus de fruits bio à disposition des salariés gratuitement

COMMUNICATION COOPÉRATIVE

La nouvelle identité du réseau Biocoop, accompagnée harmonieusement de celle de la coopérative Nymphéa, ont été déployées d'abord sur le nouveau magasin ébroïcien puis sur les façades de Louviers et St Marcel en 2019 (*cf. photos page d'accueil de ce rapport d'activités*).



Ces investissements ont été rendu possibles à Louviers et St Marcel grâce à des Prêts à Taux Zéro contractés auprès de la NEF, banque éthique, et remboursables dans 3 ans ; le magasin d'Evreux n'était lui pas éligible à ce dispositif.

Ces travaux, faut-il le rappeler, permettent de répondre au cahier des charges du réseau Biocoop mis à jour au congrès de St Malo en juin 2018 et réaffirme notre appartenance à cette communauté de projets et de valeurs dont nous sommes particulièrement fiers : commerçant et militant !

QUALITE-HYGIENE-SECURITE-ENVIRONNEMENT (QHSE)

Le système Qualité continue de se mettre en place avec toujours les mêmes objectifs :

- Assurer un haut niveau de services aux sociétaires et clients,
- Assurer la maîtrise et la continuité des activités,
- Faire monter les salariés (nouveaux ou non) en compétences,
- Instaurer une culture commune compatible avec la croissance des effectifs,
- Garantir la transparence auprès des Autorités,
- Développer la culture de la prévention.

Sécurité

En 2019, l'organisation en matière de sécurité-incendie a été revue et 99% des salariés de la coopérative ont reçu une formation dédiée. Un dispositif d'évacuation avec balisages et point de rassemblement a été mis en place et des exercices "en situation" seront organisés prochainement.

La fourniture d'équipements de protection individuelle des équipes, financée par la coopérative, se poursuit et le port des chaussures de sécurité devient la règle.

4 salariés d'Evreux ont également reçu une formation en matière de gestion des vols en magasin. Des ateliers sont en cours de préparation afin de mutualiser dans les 3 magasins les connaissances acquises et les procédures mises en oeuvre.

Fin mars 2020, une réunion avec la cellule « Sûreté départementale » et son Référent a également permis d'affiner le dispositif de lutte contre le vol et les moyens de prévention adaptés à la situation du magasin du Vieil-Evreux. Ce travail sera poursuivi pour les 2 magasins de Louviers et St Marcel.

Les protocoles de sécurité à l'attention des transporteurs ont été mis à jour et affichés dans les zones de réception des marchandises.

Enfin, un règlement intérieur à destination de la clientèle réaffirmant les valeurs et comportements dans une coopérative de consommateurs est en cours de préparation et devrait être rendu public avant la fin 2020.

Hygiène

En partenariat avec Biocoop SA, un audit-test du magasin d'Evreux en matière d'hygiène par un laboratoire indépendant, initié en 2019 et planifié en avril 2020, a dû être décalé à la fin septembre 2020, compte-tenu du contexte lié à la pandémie de la COVID-19 et de la surcharge de travail occasionnée à cette occasion.

Nous nous y préparons en revoyant notre plan de maîtrise sanitaire et en renforçant les procédures de nettoyage et de désinfection. Nul doute que ce travail nous permettra de progresser encore, même si des progrès considérables ont déjà été réalisés ces 2 dernières années. Ces conclusions serviront aussi pour l'amélioration continue des méthodes et processus déployés dans les 2 magasins de Louviers et St Marcel.

Nos instruments et procédures en matière de gestion de la chaîne du froid s'étoffent et nous permettent de mieux maîtriser les points potentiellement critiques de nos approvisionnements.

La pandémie a accéléré la prise de conscience collective sur ces sujets pour l'ensemble des parties prenantes de la coopérative, du sociétaire au salarié en passant par le conseil d'administration.

MAGASIN D'ÉVREUX

“ Un nouveau toit pour Biocoop Evreux ”

Evidemment, ce fut LE sujet de la coopérative Nymphéa.

L'année 2019 a donc permis à la coopérative de réaliser le déménagement (l'essaimage à vrai dire puisque la copie était blanche) de son magasin « historique » de Nétreville, installé rue J Monod depuis 2001.

Souvenons-nous : en 1978, le magasin naît sous forme d'association loi 1901 dans une ancienne grange de 120 m² ; il devient une coopérative en 1994. L'utopie s'est transformée en projet économique, social, environnemental et sociétal #labionousrassemble.



Alors que l'ouverture se profilait début janvier, un courrier reçu le jeudi 20 décembre 2018 (veille de l'expiration du délai) initiait un recours contre l'ouverture de notre magasin sur la base d'arguments juridiquement faibles, certes, mais venant d'un groupe dont les moyens financiers et les méthodes sont largement connus.

Les derniers jours de l'année furent donc occupés à bâtir la riposte juridique et politique à cette attaque. Cette période a généré un stress dont toute l'équipe du magasin et sa direction, Jérôme Bruxelles et Camille Mulot, se seraient bien dispensées.

Si, finalement, le groupe Carrefour a levé le recours initié auprès de la CNAC (commission nationale d'aménagement commercial), interrompant son action juridique par un courrier de désistement daté du 18 janvier 2019, l'épisode n'en a pas moins eu des répercussions. Elles ne sont pas à la gloire du premier groupe de distribution. Mais ont touché, comme c'était sans doute l'objectif, au porte-monnaie de Biocoop. Car l'ouverture du nouveau magasin ébroïcien prévu le 8 janvier 2019 a dû être retardé de deux mois, occasionnant une perte d'exploitation et des charges supplémentaires qui impactent lourdement les comptes de l'exercice 2019.

L'ouverture qui a eu lieu le 5 mars 2019 a mis un outil moderne et performant à la disposition de l'équipe magasin mais aussi à celle des sociétaires et clients de la coopérative.



*Environ 330 références de produits en vrac :
dans le top 5 du réseau !*

La conclusion de cette crise a démontré le « poids » que représente notre réseau. Nous tenons à saluer ici l'implication des plus hauts responsables de Biocoop SA, dont le président de l'époque, Claude Gruffat, tout comme il nous faut saluer la communauté des sociétaires mobilisés tout au long de ce « feuilletton » malheureux.

L'inauguration du 28 mai dans une ambiance estivale et jazzy a permis à Pierre Didier, président de la coopérative, de nous rafraîchir la mémoire autour de l'histoire du lieu (anciennes éditions "Atlas"). Il a aussi rappelé l'essence et les valeurs de Biocoop autour du développement de l'agriculture biologique, en faveur de la transition écologique en accueillant avec plaisir Marc Morelle, vice-président de Biocoop SA, en présence du maire d'Evreux et président d'EPN agglomération, la maire-adjointe au commerce et le maire du Vieil-Evreux.



Ceci souligne la place, le rôle moteur et l'implantation territoriale de notre coopérative en tant qu'acteur économique et social de l'ESS locale.

Autres faits marquants de 2019 :

- ❖ Le « **corner Biocoop** » installé dans le magasin à la ferme du producteur Stéphane Desmonts (ferme de Grohan près de Damville) a pris sa place dans le paysage eurois :



Il permet d'apporter un service de proximité en milieu rural et de participer à l'amélioration de l'accessibilité aux produits 100% bio sur ce territoire. Il contribue enfin au développement et à la notoriété de l'exploitation. La vente de produits Biocoop au corner a représenté un chiffre d'affaires d'un peu moins de 20 k€ HT en 2019.

- ❖ Le référencement de nouveaux producteurs : Les Torrificateurs Normands - Bodin - Miel Sauvage De Normandie
- ❖ la mise en place d'un partenariat avec "Liaisons Bio", traiteur bio, local (basé à Louviers) en bocaux consignés (Zéro déchet !) ; le partenariat a été étendu au magasin de Louviers la Fringale en 2020.
- ❖ la fourniture de denrées aux associations caritatives s'est largement amplifiée en 2020, en lieu avec la pandémie. Celle-ci avait néanmoins démarré en 2019 avec le Secours Populaire de l'Eure pour un montant de dons d'environ 1300.00€.

Mouvements de personnel : 1 sortie, 5 entrées.

Le magasin a également accueilli pendant 4 semaines Mlle M. Larmet, élève en classe de Première "Services aux personnes et aux Territoires" (Baccalauréat pro. en 3 ans) à la MFR de Bernay dans le cadre d'une période obligatoire de formation en milieu professionnel.

Une intervention en classe a été rendue possible grâce à Mr Cronenberger, professeur principal de la classe sur les thématiques de l'Économie Sociale et Solidaire et l'agriculture biologique, les labels, les certifications a permis à de nombreux élèves de découvrir l'univers de la bio !



MAGASIN DE LOUVIERS

En 2019, le magasin de **Louviers La Fringale** a poursuivi sa mutation. **Un réagencement significatif du magasin** a permis de :

- Déplacer les meubles congélateur, les vitrines des rayons jus de fruits et boissons végétales, les meubles des alcools ainsi que le rayon du riz, pâtes et biscuits apéritifs.
- Augmenter de 36 nouveautés (186 références au total !) au rayon **VRAC** vers l'entrée magasin, en relation avec la promotion du *Zéro Déchet* largement déployé dans le réseau.

Des investissements en matériel (informatique notamment) ont également amélioré le fonctionnement opérationnel du magasin : 2 nouveaux ordinateurs, 3 balances (fruits et légumes, Vrac et service arrière), de 2 « tours » informatique, des prises électrique et informatiques et une 2ème baie de brassage. Des vérins hydrauliques ont également été ajoutées aux vitrines réfrigérées du Service Arrière (fromages et pains) pour faciliter leur nettoyage.

A Louviers, chaque semaine (le lundi en général), les équipes du Secours Populaire Eurois viennent collecter des denrées alimentaires et non-alimentaires pour un montant de dons équivalent à plus de 5600 € !

Communication

Pour la 1ère fois de sa déjà longue histoire (2011) et avec la volonté affichée d'être plus visible sur l'agglomération Seine-Eure, un panneau d'affichage signalant l'existence du magasin a été déployée sur la chaussée du Vexin.

MAGASIN DE ST MARCEL

Après le changement de direction opéré au début 2018, l'année 2019 a fort heureusement vu se poursuivre et s'amplifier le retour de la croissance du chiffre d'affaires et de la fréquentation du magasin, cette dernière étant devenue supérieure depuis début 2019 à celle du magasin de Louviers.

Ceci a été rendu possible grâce aux actions mises en place par l'équipe magasin, sous la responsabilité de Julie Luppi, afin de rendre le magasin encore plus dynamique et attractif avec des :

- Animations-conseils en naturopathie (Vinciane)
- Ateliers diététique-nutrition (Séverine)
- Animations régulières

Des Nouveaux fournisseurs locaux (< 150 km du magasin, cf. cahier des charges):

- ✓ La Végisserie (glaces)
- ✓ Bruno Lafont, apiculteur local
- ✓ Jubiles (probiotiques)
- ✓ La grange aux légumes (SCIC Gaillon, maraîchage bio)

Des Nouveautés « Zéro déchet » :

- ✓ Emballages à la cire, paille métallique
- ✓ Eco-conseils
- ✓ Agrandissement de la gamme DIY en cosmétique
- ✓ Bicarbonate en vrac
- ✓ Graine de chia en vrac ; très attendues !

Mouvement de personnel : 1 sortie, 3 entrées et un mi-temps transformé en 35H hebdomadaires.

Il nous faut ici aussi souligner l'étendue du travail accompli et l'énergie dépensée par toute l'équipe au profit des sociétaires et des clients !

ACTIVITÉS POLITIQUES DE LA COOPÉRATIVE ET GOUVERNANCE

Chantier Intelligence collective/Gouvernance partagée (IC/GP)

Contexte

Depuis, 2018, la coopérative Biocoop Nymphéa, par l'intermédiaire de son Groupe de travail « Gouvernance » (groupe constitué d'administrateurs de la coopérative) en relation avec le Conseil d'administration a lancé un chantier intitulé « Intelligence collective/Gouvernance partagée » (IC/GP) avec pour objectifs de :

- Développer l'interconnaissance entre les membres bénévoles et salariés, favoriser leur coopération ainsi que celle entre les 3 magasins,
- Réaliser une déclinaison locale d'actions concrètes au sein de notre coopérative en lien avec la stratégie nation Biocoop
- Lancer la dynamique dans un processus d'intelligence collective en vue d'entreprendre une gouvernance partagée

Pour lancer concrètement ce chantier, il a été fait appel aux compétences de la société Coopessance pour structurer en coopération avec le Groupe de travail « Gouvernance » les différentes phases de ce 1er travail collectif et animer les réunions qui en ont découlé selon le calendrier suivant :

- Séminaire des 19 et 20 novembre 2018 : Détermination des 3 axes stratégiques de la coopérative et premières propositions d'action
- Restitution du séminaire du 29 avril 2019 : Apport de nouvelles propositions d'action et constitution des groupes de travail par axes stratégiques

Ainsi, et pour la 1ère fois dans l'histoire de la coopérative, (presque) tous les salariés et administrateurs (plus de 40 personnes) se sont trouvés réunis ensemble, au même endroit (dans la vallée de l'Eure), pour une matinée de travail studieuse et conviviale ! Les uns ont pu faire connaissance des autres et un vent nouveau et collectif a soufflé sur les équipes.



A l'issue de cette 1ère phase de travail, il a été décidé d'organiser 3 groupes de travail (GT) internes constitués de salariés et d'administrateurs dédiés chacun aux 3 axes stratégiques retenus pour conduire le changement et construire une stratégie de développement au sein de la coopérative :

- GT 1 - Axe 1 : Organisation et communauté Vivre et organiser la communauté coopérative
- GT 2- Axe 2 : Développement Coopérer avec les différents acteurs du territoire pour sensibiliser et développer des modes de consommation équitable et durable
- GT 3 - Axe 3 : Engagement S'inscrire dans l'Économie sociale et solidaire

Sur la base de propositions d'actions collectées lors du séminaire, chaque groupe de travail a eu pour objectif de les décliner en actions concrètes. Pour ce faire, trois séances de travail (par demi-journée) ont réuni salariés et administrateurs en octobre, décembre 2019 et février 2020.

Une organisation pour orchestrer, suivre et coordonner ce travail collectif a été fixée selon les modalités suivantes :

- Groupe de travail « Gouvernance »:
 - o Coordination des travaux des 3 GT
 - o Collecte, synthèse, restitution des travaux et élaboration du plan d'actions
 - o Interface entre les groupes de travail et le CA
 - o Soutien aux éventuelles difficultés des groupes de travail
- Conseil d'administration :

o Pilotage et un suivi du chantier

Un calendrier a été également déterminé pour le GT « Gouvernance » et le CA pour assurer ces fonctions:

- 4 novembre 2019 : Réunion du GT Gouvernance - 1er point d'étape
- 18 novembre 2019 : Présentation par les animateurs des premiers travaux aux membres du Conseil d'administration et concertation pour les actions à privilégier
- 25 novembre 2019 : Réunion du GT Gouvernance - 2er point d'étape
- 16 décembre 2019 : Réunion du GT Gouvernance - 3ème point d'étape
- 9 mars 2020 : Réunion du GT Gouvernance - 4ème point d'étape

Le caractère **expérimental** de la démarche entreprise et la dimension **collective** qui la caractérise demandent une capacité d'adaptation des parties prenantes selon les réalités vécues et les perceptions exprimées. Pour le dire autrement, un tel processus ne peut être pertinent et efficient sans intégrer la possibilité d'une évolution opérationnelle pour garantir la réalisation des objectifs donnés au départ.

Ici aussi, la pandémie de la COVID-19 a stoppé ce processus dans son élan fécond et il a fallu attendre la fin juin pour "relancer la machine" lors d'une réunion en présentiel (!) du GT Gouvernance.

Relations avec le réseau Biocoop

La coopérative a participé activement à sa vie politique, en se faisant accompagner dans ses nombreux projets. Elle a également assisté assidûment aux réunions organisées aux niveaux national et local (assemblées de maison régionale -AMR- et réunions de bassin).

Par ailleurs, une 1ère réunion des structures coopératives du bassin Centre-Nord-Est (CNE) s'est déroulée à Evreux le 9 février 2019 en présence de Claude GRUFFAT, président de Biocoop SA qui nous a quitté depuis pour siéger au parlement européen. Ce fut l'occasion de partager les expériences vécues et de réfléchir à notre identité en tant qu'entreprise "à missions" dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire, qui représente plus de 10% des emplois en France.

En outre, le 25 octobre dernier, une rencontre avec Chahin FAIQ, responsable du sociétariat-salarié chez Biocoop SA et animateur de la vie coopérative, a donné lieu à des échanges intéressants autour du monde de l'Économie Sociale et Solidaire et des coopératives en général. Nous avons évoqué la place des sociétaires-consommateurs dans la vie de notre coopérative et leur participation plus active à sa vie sociale et militante. En effet, quelle est aujourd'hui la nature des "échanges politiques" avec les sociétaires ? Vaste chantier où beaucoup reste à faire.

Relations avec les fournisseurs locaux

En 2019, tel que prévu par le Cahier des charges mais conformément à notre volonté de maintenir la confiance avec nos producteurs locaux et "petits producteurs, plusieurs visites par les équipes magasins ont été réalisées chez les producteurs locaux avec pour objectifs de faire un point régulier sur les échanges et évoquer les difficultés rencontrées notamment en lien avec la pandémie, mettre en place des améliorations partagées, envisager éventuellement des projets futurs.... tout ce qui permet de bâtir la confiance nécessaire à des relations fondées sur l'éthique, le respect du travail, la rémunération équitable.

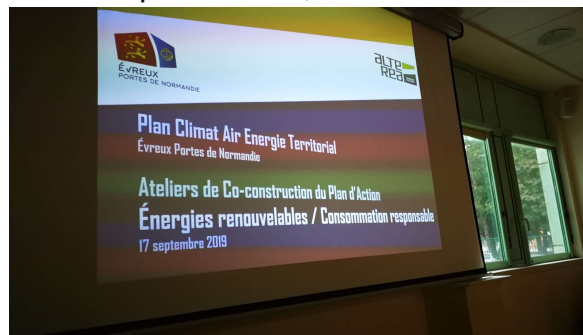


La chèvrerie du plateau de P Salazar - 23/8/19

Relations avec les institutions locales

Invitée par **Evreux Portes de Normandie**, la coopérative Nymphéa a participé:

1. à 2 ateliers de co-construction du programme d'actions du *Plan-Climat Air Énergie Territorial (PCAET)* document-cadre qui permet la coordination de l'ensemble des acteurs sociaux, économiques et environnementaux impliqués dans l'adaptation du territoire aux changements climatiques et à la lutte contre le changement climatique (16/9 : atelier "monde économique" et 17/9 : atelier "consommation & achats responsables").



Nous avons pu attirer l'attention des participants sur le manque de productions en AB sur notre territoire malgré une demande croissante de la part des consommateurs et en dépit des vertus de ce mode de production en terme de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Enfin nous avons souligné l'important effet de levier de la restauration collective pour développer les filières bio et locales !

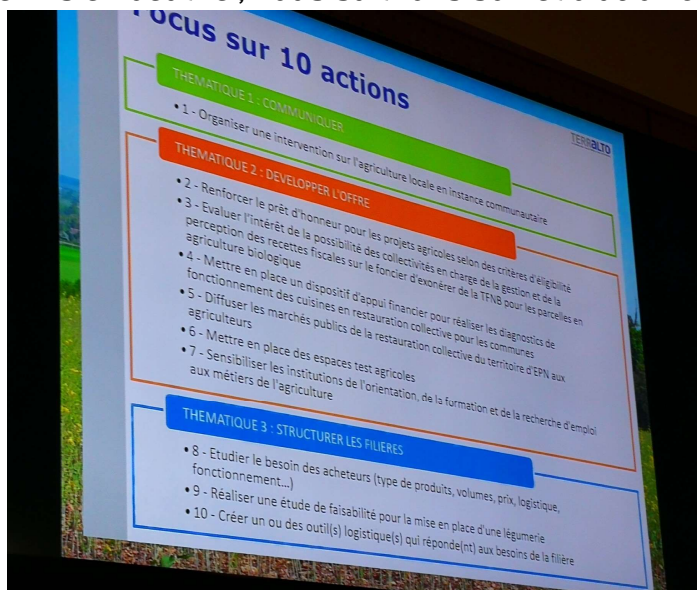
2. aux ateliers de co-construction du *Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)* les 2 et 22 octobre à l'hôtel d'agglomération. Les objectifs de ce dispositif étaient déclinés en 5 thématiques autour desquelles notre réseau coopératif a toute la légitimité pour apporter son expérience :
 - Eco-consommation
 - Déchets des professionnels
 - Eco-exemplarité des collectivités
 - Biodéchets (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire)
 - Réemploi et réparation

A l'issue de ce travail étalé sur plusieurs mois, nous avons mis en place au magasin d'Evreux la collecte séparée des biodéchets aux fins de compostage, avec un double effet vertueux (les fameuses "boucles de rétroaction positives"), celui de réduire la cotisation du magasin à la collecte des ordures ménagères. Quand économie rime avec économie circulaire !

3. Une 3e sollicitation d'EPN nous a conduit à participer le 29 novembre à une 1ère réunion de restitution des résultats de l'étude financée par EPN et intitulée "Ensemble, développons la filière alimentaire locale sur votre territoire" co pilotée par la CCI Normandie et la Chambre d'Agriculture de l'Eure.

Notre autonomie alimentaire territoriale reste très limitée de part la nature des productions. Plus ennuyeux, la filière bio représente dans l'Eure environ 1.5% des surfaces agricoles utiles ! Autant dire que la marge de progression est énorme et la demande des consommateurs pour des produits sains est loin d'être satisfaite. Enfin, c'est toute la filière qui est sous-représentée : peu de production, peu de transformation et quelques circuits de distribution. L'adaptation de notre territoire aux changements climatiques imposera, tôt ou tard, une restructuration assez large de l'agroindustrie locale pour des projets plus résilients et soutenables.

Un plan d'actions, défini par la collectivité qui vient d'être réélue, aura vocation à être mis en oeuvre ; nous suivrons son évolution avec intérêt.



A noter, le maître d'oeuvre n'a pas souhaité diffuser les conclusions de cette étude fort instructive, malgré nos demandes répétées.

La coopérative a également été invitée à participer à cette même démarche autour du *PLPDMA* par la **Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE)** le 5 mars 2019. 3 groupes de travail autour des Biodéchets, de la Consommation responsable et des Déchets des professionnels ont permis de mesurer le chemin à parcourir pour rendre plus résilient et soutenable notre territoire.

Par ailleurs, le 30 septembre, un courrier d'interpellation a été adressé à Mr Frédéric Duché, président de **Seine-Normandie-Agglomération** suite à une mise en cause assez inopportune et publique de Biocoop et de sa clientèle. Il s'en est excusé.

Projet « Biovrac pour tous » avec Epireuil (Val-de-Reuil, 27100)

Le diagnostic : « Une double peine : Quand précarité rime avec problèmes de santé. » (Source : Etude ABENA (Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire) 2011-2012 portant sur l'état de santé des usagers de l'aide alimentaire).

Cette étude a démontré que :

- les personnes en situation de précarité, et bénéficiaires de l'aide alimentaire, étaient nombreuses à subir des pathologies liées à une mauvaise alimentation : obésité, hypertension, diabète.
- l'aide alimentaire constituait l'unique source d'approvisionnement pour certains produits.

Quelles solutions peut apporter Biocoop via le projet « BIOVRAC pour tous » ?

- Favoriser l'accès des produits bio aux personnes en situation de précarité, tout en luttant contre le gaspillage alimentaire.
- Informer, sensibiliser, former.



Session de formation des salariés et bénévoles d'Epireuil

Comme promis (cf. le rapport d'activités 2018), ce projet porté par la coopérative Nymphéa, avec le concours de l'équipe du magasin de Louviers, en partenariat avec **Epireuil, l'épicerie sociale de Val De Reuil**, a vu le jour fin décembre 2019. C'est une grande fierté pour toutes les équipes de la coopérative et celle d'Epireuil !

Et depuis, sans tambour ni trompette, ce sont les trois-quarts des bénéficiaires qui ont pu accéder à une alimentation 100% bio fournie par Biocoop Louviers-La Fringale au travers d'un rayon vrac pourvu en céréales, légumineuses, biscuits.....dans une double démarche de réduction du gaspillage alimentaire et de la production de déchets.

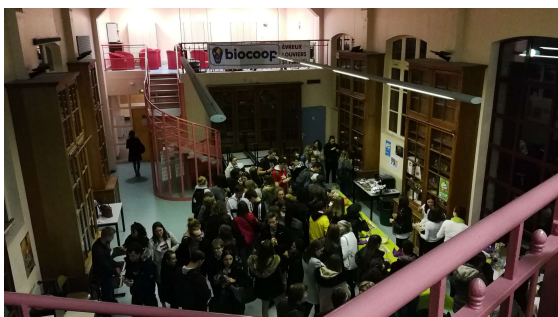
Une série de "papotages" s'est également déroulé en janvier, février, avril et septembre dans les 3 magasins ; force est de constater que cette formule a vécu et que d'autres rendez-vous sont à l'étude. Dès que l'air du temps nous le rendra possible.

ACTIVITÉS PARTENARIALES DE LA COOPÉRATIVE

En 2019, toute la coopérative, ses 3 magasins et leurs équipes, ont été partie prenante d'un nombre important de prises de parole, d'initiatives et de partenariats en phase avec nos activités et valeurs :

2 février : sensibilisation au "Zéro déchet" (démonstration vrac) et goûter offert dans le cadre de la 2e édition de l'opération recyclage avec l'association des parents d'élèves de l'école d'Avron (27930)

22 février : invitation par Amnesty International Évreux à participer à une 1ère émission de radio autour du thème "Droits humains et Alimentation" sur la radio "Principe Actif" (podcast disponible en ligne) à Breteuil-sur-Iton (association le Parc) :



26 février : Conférence-débat sur le "Crudivorisme" en partenariat avec l'IUT d'Evreux avec présentation du modèle coopératif Biocoop

8 mars : présence de l'Association "Terre de Liens" au magasin d'Evreux

9 mars : "Tir du Viking" par la compagnie des Archers de l'ALM Evreux (50 kilos de pommes offertes àGuillaume Tell :)

22-24 mars : Semaine pour les Alternatives aux Pesticides - Val David (27) - Partenariat national avec Générations Futures : sorties, stands, animations, ateliers, concerts..... et un débat le dimanche avec des agriculteurs représentant les 3 principaux modes de production en présence de 70/80 personnes. (et campagne "nous voulons des coquelicots" relayée dans les 3 magasins) :

ALTERNATI' VALDAVID
"Nous voulons des coquelicots"
3^{ème} édition

22, 23 & 24 MARS

Entrée Libre
Du vendredi 20h30 au dimanche 19h30
Salle des fêtes du Val-David
16 rue du Moulin

PROGRAMME 2019

VENREDI 22 MARS
20:30 Soirée nocturne à la rencontre des chouettes, des étoiles et des dragons, rendez-vous devant la mairie.
(entrée par Alexandre Houdet)

SAMEDI 23 MARS
10:00 Opération « réappropriation la nature » (rendez-vous devant la mairie).
14:00 Ouverture festival (musiques et danses).
14:05 (à partir de) Atelier terre, venez réaliser votre fleur de coquelicot en terre et en fardes. (Lyon Beaumont)
15:00 (à partir de) Bourse aux graines, apportez vos graines en trop et échangez dans la grande salle du Village Rural. Table ronde ouverte aux agriculteurs et aux citoyens : « Agriculture alimentaire sans pesticides, comment et pourquoi ? » (rendez-vous dans la salle des Mises)
16:00 dans la salle des Mises : Vialle expo dessin/goutte offert par Biocoop Nymphaea
18:00 Concert orchestre Houdet
19:00 Vente de fanzine, offert par Biocoop Nymphaea, vente de pizzas bio (rendez-vous devant la mairie)

DIMANCHE 24 MARS
10:00 A la rencontre des Titons de la nuit (rendez-vous à la salle de la bibliothèque)
14:00 Ouverture festival (musiques et danses)
14:05 (à partir de) Atelier terre, venez réaliser votre fleur de coquelicot en terre et en fardes. (Lyon Beaumont)
15:00 Atelier sur l'habillage et son impact sur l'environnement. Présentation de vêtements d'occasion par C'Vill (entrée au C'Vill alternatif)
17:00 Table ronde ouverte à tous les citoyens qui s'impliquent dans l'action : nous voulons des coquelicots : une aide pour rendre le mouvement plus visible.
18:30 Apéro-bouffe, apportez votre instrument et venez jouer de la musique et chanter autour du verre de l'amitié, offert par Biocoop Nymphaea.

EXPOSANTS
- Stand d'entrée, informations sur l'action « nous voulons des coquelicots »
- Exposition dessin enfants
- La forêt nourrière (CTIC alternative)
- Evreux nature environnement, la biodiversité
- Jardins de l'Eure
- LFC Que Choisir : printemps de la consommation
- Marie Alice Houdet, apiculture
- Sylvie Gesteau, confitures
- Biocoop Nymphaea
- Jeux (Kim toucher : retrouve la graine)

17 avril : Participation à la soirée "Urgence climatique, une urgence vitale?" au KUBB/TANGRAM à Evreux - "Principe Actif part en live #6 " (podcast disponible en ligne) par la radio du même nom

19 avril : Soirée-débat "co-construire la PAC avec les citoyens" en partenariat avec l'association "Ascatrok" d'Arnières/Iton et la Confédération Paysanne 27 - collectif citoyen "Pour une autre PAC":



27 avril : soirée inclusive avec l'APF de l'Eure / France Handicap (denrées offertes)

14 mai : participation aux "Ateliers d'Evreux" sur le fonctionnement de la cantine - médiathèque Evreux . "peut mieux faire"

15 mai : stand Biocoop au marché éco-responsable de Gravigny organisé par la MGEN

18 mai : opération "Passons à l'équitable" avec Artisans du Monde à Evreux (Quinzaine du Commerce Equitable) - dons de denrées.

23 mai : intervention (suite invitation) à l'assemblée générale de l'association EPIREUIL - Val de Reuil (projet Biovrac pour tous)

25 mai : Artisans du Monde Louviers au magasin de la Fringale (Quinzaine du Commerce Equitable)

15 juin : "Nuit du Handicap" avec l'association "A fond la vie" (denrées offertes pour la fabrication de smoothies)

12 septembre : Projection-débat (gratuite) du film "Après demain" au Moulin de Louviers avec le CCTES27 et 11 autres partenaires (2 articles dans la presse locale) - salle comble et 200 personnes pour participer aux échanges !



13 septembre : Nymphéa co-organisatrice avec la Confédération Paysanne et le Ciné-Pathé d'Evreux d'une projection-débat autour du film "Au nom de la terre" d'E. BERGEON (tarif préférentiel aux sociétaires de la coopérative) : salle comble !

14-29 septembre : temps fort des 3 magasins pour la **"Fête des Possibles - créons demain près de chez nous"** (organisé par le CTCE-Alternatiba) et **20-30 septembre** : opération **"manger bio et local, c'est l'idéal et c'est bon pour le climat"** : visites ferme et brasserie, sortie nature, mini-conférences, animations, ateliers DIY et ZD, rencontres producteurs locaux



25 septembre : Journée SPORT SCOLAIRE organisée par la MGEN (fruits frais 100% bio offerts aux enfants)

26 septembre : invitation à la table ronde "Agriculture et Société" à la maison des agriculteurs à Guichainville suivie d'un débat autour des problématiques d'épandage, élevage, acceptabilité...Il y a encore du travail !

1er-31 octobre : participation des magasins de St Marcel (centre de collecte avec une oeuvre d'art à gagner exposée au magasin) et Evreux (dons de denrées à l'association AL2E pour une soupe et des pommes au four !) à la campagne "octobre Rose" de lutte contre le cancer du sein ; décidément, #labionousrassemble

9 octobre : animation culinaire par Céline autour d'un petit déjeuner sain offert par le magasin d'Evreux ; cette année aura vu la mise en place d'ateliers culinaires en magasin pour accompagner les sociétaires vers leur transition alimentaire. Malheureusement, la pandémie a stoppé cette dynamique très appréciée.



10/13 octobre : 10e festival du film d'environnement "Génération Durable" par l'association ALEGRA (Gravigny) : projection (gratuite) du documentaire "Wine Calling" à la Maladrerie avec dégustation de vins bio et naturels offerte par Biocoop Nymphéa et projection du film "Willy et le lac gelé" au Ciné Pathé d'Evreux avec dons de graines pour nourrir les oiseaux et concours de dessins



10 octobre : "After work" à la ressourcerie l'Abri (pot offert)

12 octobre (samedi) : jardinage participatif à Biocoop Louviers La Fringale - Nettoyage des bacs et des plantations - participation de 2 sociétaires (avec notre vice-président !)



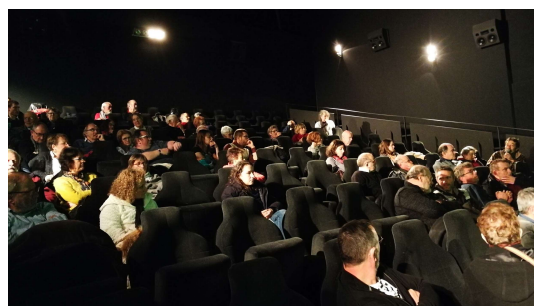
23 octobre : "Chouette rencontre" au magasin d'Evreux - découverte des rapaces nocturnes avec l'association ALEGRA Nature (Gravigny) - Dispositif vidéo qui a emballé petits et grands :)



6 & 20 Novembre : mois de l'ESS (manifestation nationale) - Visites guidées et commentées du magasin d'Evreux et découverte de la coopérative et du réseau Biocoop par le comité des fêtes du Vieil Evreux

1 & 2 novembre : Biocoop Nymphéa partenaire du festival country d'Evreux

12 novembre : Festival **ALIMENTERRE** (pour une alimentation durable et solidaire) - co-organisation (11 partenaires) d'une projection-débat autour du documentaire "Quel élevage pour demain" - le forum Louviers - participation libre - 1 article - 80 spectateurs.



16 novembre : participation au "Village Zéro Déchet" organisé par la CASE (Agglo Seine-Eure) au stade J Owens - Val de Reuil ; une 2e

édition couronnée de succès avec plus de 1000 visiteurs !

Alexandra, la grande organisatrice a réussi son pari !



21 novembre : Festival **ALIMENTERRE** - co-organisation (11 partenaires) d'une projection-débat autour du documentaire "Quel élevage pour demain" - les Arcades Val de Reuil - participation libre - 1 article - 70 spectateurs.

25 novembre : 3^e édition du « Mois de l'Economie Sociale et Solidaire ESS » avec Habitat & Humanisme et les partenaires vernonnais de l'ESS et en point d'orgue l'organisation de la soirée-débat autour de la projection du film « Rosie Davis » réunissant environ 60 personnes au cinéma-théâtre, en présence de 2 élus de Vernon.



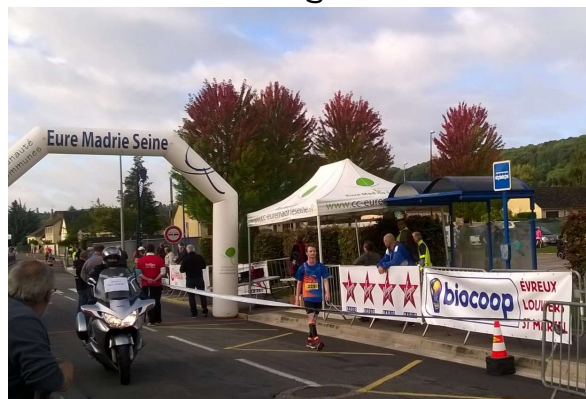
30 novembre : Partenariat APF Association des Paralysés de France « campagne Handi-Don » au magasin d'Evreux : environ 300 € de dons collectés

Décembre : collecte de jouets à Biocoop St Marcel au profit de l'association vernonnaise Solidarité Partage (aide aux migrants et aux plus démunis)

Bref, solidarité, partage, entraide, éducation à l'environnement et inform'actions aux consommateurs ont constitué les fils conducteurs de nos interventions.

SPONSORING/MECENAT

- **9 Septembre :** Biocoop Nymphéa partenaire des courses pédestres (qualificatives championnat de France) de la Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine (CCEMS) à Gaillon. Parce que sport et alimentation saine sont indispensables à la santé et de la longévité !



- Depuis **septembre 2019**, S'Cool Bus, "jeune pousse" locale (Louviers) spécialisée dans le ramassage scolaire à vélo collectif, est soutenu financièrement par la coopérative Nymphéa ! Les S'Cool Bus sont homologués au titre de vélo à assistance électrique par le ministère du développement

durable, de l'écologie et de l'énergie et respectent les normes européennes des VAE. Un projet innovant, écolo et solidaire qu'on aimerait voir se multiplier !



EVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La pandémie de la COVID-19 a chamboulé nos existences et nos activités.

Le confinement à domicile des français a logiquement impacté à la hausse notre volume d'activités et de ventes de produits alimentaires.

Très vite, nous avons dû mettre en place des mesures de protection collective des équipes et de la clientèle. Nous avons également renforcé notre communication auprès de la clientèle afin d'éviter les mouvements de panique et de "surstock" de marchandises. Dans des circonstances exceptionnelles, nos équipes magasin se sont mobilisées pour continuer à vous fournir des produits 100% bio de qualité tout en assurant les conditions d'hygiène et de sécurité optimales durant vos courses. Les mesures suivantes ont été prises (incluant de nombreux affichages) :

- Respect des mesures dites « barrière » (dès le 12/03) / Affichage
- Nettoyage renforcé des surfaces en contact avec les mains de la clientèle et/ou les salariés : caddies, paniers, silos vrac ; poignées portes, toutes les 2h max. ou plus fréquemment en fonction du flux de clientèle (dès le 16/03)
- Nettoyage renforcé du tapis caisse (tous les deux clients), des TPE à chaque passage (dès le 16/03)
- Consignes à la clientèle sur l'utilisation des TPE et des cartes sociétaires (dès le 16/03)
- Filtrage du flux clientèle en entrée magasin et limitation des personnes en surface de vente (en cas de forte affluence notamment) (dès le 16/03)
- Balisage des distances de sécurité au sol pour les files d'attente en caisse, aux balances des rayons vrac et fruits & légumes ainsi qu'aux rayons fromagerie/traiteur et pains (dès le 16/03) et aux produits frais en libre-service et rayon vins (le 16/04)
- Utilisation systématique de gants et/ou gel hydroalcoolique par les salariés des rayons vrac, pains, fromagerie/traiteur, fruits et légumes et en caisse (dès le 16/03)
- SUR DEMANDE : mise à disposition de la clientèle de gants à usage unique à l'entrée magasin (dès le 16/03)
- Refus des contenants personnels aux rayons fromagerie/traiteur
- Arrêt de toutes les dégustations et communication sur les dégustations « sauvages » (rayons vrac et fruits & légumes notamment) (dès le 16/03)
- Réaménagement des espaces balances (dès le 17/03)
- Installation ou commande de plaques de polycarbonate pour la protection des hôtes/hôtesse de caisse (dès le 20/03) et pose de films plastique en attendant (et pourtant, on n'aime pas trop le plastique ;))
- Priorité aux soignants dès le 24/03 formellement (affichage) ; mesure appliquée dans nos magasins depuis le début de la crise

- Installation d'un support de communication (roll-up) de grande taille (2x3m) à l'entrée du magasin rappelant les mesures à appliquer et respecter en magasin
- Port du masque obligatoire pour l'équipe magasin (21/04)
- Port du masque vivement recommandé pour les sociétaires et clients (11/05)
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée magasin (sem. 21)
- Sensibilisation au port obligatoire du masque en magasin (du 25/5 au 02/06) - accompagnement grâce à 4 embauches de stagiaires jusqu'au 31 août
- Port du masque obligatoire pour la clientèle (02/06), presque 2 mois avant l'obligation gouvernementale du 20/07.
- Port du masque obligatoire dans tous les locaux à/c du 1^{er} septembre 2020

La pandémie a également impacté (positivement) nos méthodes de travail en introduisant, pour autant de première fois, l'organisation de réunions en visioconférence. Quoi qu'on en dise, notre bilan collectif en terme d'émissions de GES, gaz à effet de serre, s'en est trouvé amélioré.

Notons qu'en ce qui le concerne le conseil d'administration, sensible à l'engagement des salariés durant la crise sanitaire, a logiquement versé une prime récompensant leur présence, leur professionnalisme et leur engagement durant cette période difficile.

Nous tenons également ici à vous remercier vivement, vous sociétaires et clients, pour votre soutien, votre générosité et l'attention que vous avez portées à nos équipes magasins. Ici aussi, la #BiocoopSolidaireAttitude et #labionousrassemble ne sont pas que des mots !

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les résultats à la mi-juillet 2020 voient se poursuivre la croissance de l'activité des magasins d'Evreux (+ 14 %) et Louviers (+7.5 %) et St Marcel (+24.5% !). Ces bons chiffres s'expliquent pour partie par l'augmentation des achats durant la pandémie liée à un besoin de réassurance des consommateurs par les produits 100% bios et souvent locaux ainsi que par la dynamique interne de chaque magasin.

Nos 3 magasins restent performants sur l'accueil, le conseil, la commercialité, l'hygiène, le social, la gestion et, bien entendu, la différenciation par les valeurs. Grâce à notre identité forte, la poursuite de la stratégie du réseau continue de le singulariser et le différencier : vrac / zéro déchet / DIY (do-it-yourself), commerce équitable Nord-Sud ET origine France, produits « locaux » (circuits courts) et de saison, juste rémunération des producteurs via la structuration de filières amont.

Le **e-commerce**, un chantier du réseau lancé en février 2018, correspond à notre volonté de digitalisation (« expérience utilisateur » via le « *clic-et-collecte* ») qui constitue un mouvement de société duquel Biocoop ne peut être absent. Il est aussi (et surtout) l'occasion de repenser notre identité en tant qu'entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire et tête de pont du fameux "monde d'après" ; qui soit dit en passant existe depuis belle lurette !

Une équipe-projet a été mise en place pour tenter d'élaborer des solutions compatibles avec le "consommer moins et mieux" et le "magasin-lieu d'accueil et d'échanges" prônés par notre réseau coopératif et en y intégrant les problématiques liées au changement climatique. 2 réunions ont eu lieu dès juin 2020 et le travail de construction se poursuit.

La **restauration collective** (publique et privée ou RHD) continue d'être à l'étude avec Biocoop Restauration, notre filiale dédiée. Une présentation a été proposée par Nymphéa à l'occasion d'une réunion de bassin à Epône le 23 septembre 2019 au cours de laquelle les enjeux ont été exposés :

- Loi Egalim au 01/01/2022 et son fameux Article 24 : « Au plus tard le 1er janvier 2022, les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public devront compter 50% de produits de qualité et durables, **dont au moins 20 % de produits biologiques.** »
- PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial (échelons : EPCI : Agglo, ComCom, communes) avec 2 objectifs majeurs :
 - ★ réduction des émissions GES, Gaz à Effet de Serre, grâce à l'agriculture biologique organisée collectivement et aux enjeux de la relocalisation de la production
 - ★ adaptation au Changement Climatique : « anticiper pour être moins vulnérable » (RHD) ; en terme de hiérarchie des normes, le PCAET est supérieur au PLU.

Les enjeux sont donc ici considérables au regard de la transition agricole, alimentaire et plus largement écologique.

Une réunion de travail réunissant plusieurs sociétaires-magasins du bassin Centre-Nord-Est (CNE) s'est tenue au siège social de la coopérative le 9 février 2020. Ce travail, interrompu par la pandémie, devra être réactivé dans les prochaines semaines et permettra de redéfinir les rôles de chacun.

Des contacts avec une commune de la périphérie d'Evreux ont eu lieu et il est bon de rappeler ici que Biocoop Restauration avait jusqu'en 2014 "remporté" certains appels d'offres émis par l'agglomération Evreux Portes de Normandie sur des produits certifiés AB ; ce service avait apporté toute satisfaction aux acteurs de l'Unité Centrale de Production (UCP), structure municipale plus connue sous le nom de "cuisine centrale".

EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

• BIOCOOP EVREUX : EVOLUTION DE L'ENTREPRISE •

ELEMENTS ESSENTIELS DE L'EXPLOITATION SUR TROIS EXERCICES

EN EUROS	31-12-2017	31-12-2018	31-12-2019	Ecart
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 081 378	7 072 787	8 188 684	15,8%
MARGE (sous-traitance déduite)	1 143 495	2 019 516	2 339 676	15,9%
VALEUR AJOUTEE	729 000	1 335 337	1 537 264	15,1%
CHARGES	1 747 810	2 704 067	3 160 632	16,9%
.....Impôts et taxes	31 755	48 725	61 207	25,6%
.....Frais de personnel	846 228	1 248 153	1 418 532	13,7%
d° transferts de charges déduits	811 832	1 240 984	1 417 071	
.....Dotation aux amortissements	51 022	153 551	252 354	64,3%
.....Dotation aux provisions				N.S.
.....Autres charges	6 973	12 654	11 468	-9,4%
FRAIS FINANCIERS	1 023	5 320	24 310	357,0%
RESULTAT COURANT	(13 058)	(114 788)	(224 895)	95,9%
RESULTAT DE L'EXERCICE	(53 181)	(110 494)	(249 680)	126,0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(114 587)	45 629	58 986	29,3%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	(901)	43 057	2 674	-93,8%
DIVIDENDES				N.S.

Le **chiffre d'affaires** passe de 7.073 K€ à 8.189 K€, soit une hausse de 1.116 K€ (+ 16%), dont 60% pour Evreux, 9% pour Louviers et 31% pour Saint-Marcel. Par rapport à 2018, le chiffre d'Evreux avait diminué de 100 K€ à fin février (« Incident » Carrefour).

Le **taux de marge global**, stable, étant inchangé à 28,6%, la **marge brute** passe de 2.020 K€ à 2.340 K€, soit également + 16%.

La **progression de marge** (+ 320.000 €) est toutefois largement absorbée par celle des **autres achats et charges externes** dont le montant passe de 689.000 € à 811.000 € (+ 122.000 €, soit + 18%).

Le poste le plus lourd est le loyer avec 286.000 € (+ 65.500 €), devant les cotisations (98.000 €), les charges d'entretien et de maintenance (88.000 €) pas tellement plus importantes comparées à 2018, la publicité (77.000 € soit + 31.000 €), le petit équipement (57.000 €), l'énergie (48.000 €) et les services bancaires (43.000 €). Ces postes représentent au total 698.000 € contre 568.000 € en 2018 et 338.000 € en 2017.

La **valeur ajoutée** s'élève à 1.534 K€ soit 18,7% du chiffre d'affaires contre 1.335 K€ et 18,9% en 2018.

Les **impôts et taxes** passent de 49.000 € à 61.000 € (Contribution sur la valeur ajoutée CVAE et la TACSOM, Taxe sur les surfaces commerciales, qui apparait en 2019).

Le total des **frais de personnel** (salaires + charges) atteint 1.417 K€ en 2019 (1.241 K€ en 2018 et 812 K€ en 2017). Ils absorbent 17,3% du chiffre d'affaires, 61% de la marge et 92% de la valeur ajoutée, ratios similaires à ceux de 2018.

L'effectif moyen passe de 16 en 2016 et de 23 en 2017 (31 avec Louviers) à 39 personnes en 2018 et 4 de plus en 2019. En l'absence de bénéfice, les salariés n'ont pas eu droit à l'intéressement, tant pour 2018 que 2019. Ces frais de personnel absorbent la quasi-totalité de la valeur ajoutée.

Pour information, et en accord avec le cahier des charges du réseau Biocoop qui stipule l'encadrement de la rémunération entre dirigeants et salariés de 1 à 5, Nymphéa se situe dans un ratio de 1 à 3.

La **dotation aux amortissements** passe de 50k€ en 2017 à 150 (2018) à 250 k€ environ correspondant aux investissements réalisés fin 2018 et 2019 pour le nouveau magasin.

Le **résultat brut d'exploitation** reste du même ordre qu'en 2018, soit 59.000 € contre 46.000 € en 2018.

Après déduction de 252.000 € de dotation aux amortissements (153.000 € en 2018 et 51.000 € en 2017), la société affiche un **résultat d'exploitation** déficitaire de 203.000 € (115.000 € en 2018 et 136.000 € Louviers inclus en 2017).

Le **résultat financier** non-significatif en 2018 (+ 1.000 €) devient négatif de 22.000 € du fait des intérêts d'emprunts (changement de site d'Evreux).

Le **résultat courant** est donc déficitaire de 225.000 €, soit quasiment le double de 2018 (115.000 €) et - 133.000 € en 2017, avec Louviers, mais hormis le profit sur la TUP.

Les **pertes exceptionnelles** (25.000 €) correspondent à des charges supportées sur l'ancien site d'Evreux en parallèle du nouveau.

L'exercice **2019** se termine sur un résultat net déficitaire de 250 K€ contre 110 K€ en 2018 **dont -230k€ directement imputable** au recours déposé en décembre 2018 par le groupe Carrefour et qui a fortement impacté le Chiffres d'Affaires du magasin d'Evreux sur la période janvier-février-mars 2019.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

Remise sociétaires

Elle est distribuée immédiatement aux sociétaires à hauteur de 5% sur le ticket d'achats (hors livres), sans préjuger de l'état des résultats économiques annuels de la coopérative. Sur les 3 magasins, le montant total de la remise sociétaires s'est élevé à **330 893 € en 2019**, représentant environ 4% du chiffre d'affaires. Le tableau ci-après détaille son évolution :

	REMISE SOCIETAIRE TTC €				
	2016	2017	2018	2019	
EVREUX	139 130	138 339	146 932	157 358	% (1)
Sociétaires "Actifs"	4 285	4 279	4 587	5 049	78
LOUVIERS	61 971	68 925	79 275	91 521	
Sociétaires "Actifs"	1 840	1 945	2 153	2 143	86
ST MARCEL		14 573	55 959	82 014	
Sociétaires "Actifs"		1 116	1 783	2 171	76
TOTAL COOP Sociétaires "Actifs"	6 125	7 340	8 523	9 363	
TOTAL REMISE	201 101	221 837	282 166	330 893	
CA HT COOP	5 136 804	6 550 084	7 072 787	8 188 684	
% CA	3,91	3,39	3,99	4,04	

(1) : sociétaires / total clientèle

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Du fait de la perte 2019, et malgré l'augmentation du **capital variable** (+ 26.300 €), les **capitaux propres** (721.000 €) ont diminué de 223.000 €. Compte tenu des emprunts contractés en 2017, 2018 et 2019 (1.655 K€ dont 671 K€ de déblocages en 2019 pour le nouveau magasin et 20 K€ pour l'enseigne), ils ne représentent plus que 23% des ressources de l'entreprise (80% à fin 2016).

Le montant des **emprunts** restant à rembourser fin 2019 s'élève à 1.441.000 € contre 879.000 € fin 2018.

Compte tenu des sommes restant dues aux fournisseurs d'immobilisations (30 K€ contre 653 K€ fin 2018), le montant des **capitaux permanents** s'élève à 2.193 K€, en diminution de 284 K€.

Les **immobilisations brutes** s'élèvent à 3 M€ en augmentation de 200 K€, après sortie des immobilisations de la rue Monod.

Les immobilisations brutes non-financières (2.617 K€) se répartissent en 1.423 K€ pour Evreux, 691 K€ pour Saint-Marcel et 503 K€ pour Louviers. Amortissements déduits, les montants nets sont de 1.067 K€, 510 K€ et 231 K€.

Avec 2.193 K€ de capitaux permanents pour financer 2.199 K€ d'immobilisations nettes, l'entreprise affiche un **fonds de roulement** négatif de 6.000 € (+ 363.000 € fin 2018 et + 339.000 € fin 2017). Les immobilisations sont bien financées par des fonds stables (capitaux permanents).

Les **dettes d'exploitation** augmentent de 74 K€. Les 934.000 € comprennent 695.000 € de dettes fournisseurs (hors immos), 187.000 € de dettes sociales et 44.000 € de dettes fiscales (dont TVA 25.000 € et TACSOM 11.000 €).

A l'actif, les stocks s'élèvent à 474 K€, en hausse de 30 K€ (Saint-Marcel 17 K€, Louviers 9 K€ et Evreux 4 K€).

Les **autres créances et comptes débiteurs** retombent de 319 K€ à 138 K€. Cette baisse est due pour l'essentiel aux créances fiscales (crédit de TVA de 142 K€ fin 2018, IS-CICE 50 K€ et TVA déductible). Le montant des **avoirs** à recevoir (61 K€) est stable.

Le montant des **charges constatées d'avance** est passé de 27 K€ à 57 K€ dont 33 K€ pour le loyer Cocherel. La **trésorerie** nette retombe de 500.000 € à 306.000 €.

En résumé, la situation s'explique. Le recours à tiers ampute 65k€ de valeur ajoutée. Le bilan analytique des 3 magasins est le suivant :

1. LOUVIERS : + 13k€
2. ST MARCEL : -90k€ (magasin qui démarre)
3. EVREUX : -164k€ (avec les éléments qu'on connaît)

L'activité a eu également à pâtir des grèves et de nombreuses manifestations de « gilets jaunes » avec un impact notamment les samedis en terme de fréquentation et de chiffres d'affaires réalisés dans les 3 magasins.

La crise sanitaire engendrée par le coronavirus « Covid-2019 » début 2020 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence ont affecté l'environnement économique et social et généré un arrêt global de certaines activités.

Nous avons apprécié les conséquences de cette situation sur notre activité et nous n'avons pas identifié d'éléments ayant un impact sur les comptes clos au 31 décembre 2019 ou nécessitant leur ajustement.

Cette situation relevant d'un évènement post-clôture, nous avons également apprécié l'existence d'impacts potentiels futurs sur l'exercice 2020 et sur la poursuite de notre activité.

En 2020/2021 il faudra donc tenir compte de la période « COVID » dont les impacts économiques mesurés à cette date sur l'activité des 3 magasins de la coopérative sont plutôt de caractère positif. Ceci laisse espérer des résultats positifs en 2020, permettant ainsi d'engranger des capitaux propres et de la trésorerie et réduire l'endettement pour financer les projets à venir.

Car Nymphéa a pour vocation de permettre l'accès à LA bio au plus grand nombre de consommateurs. Dans cette optique, elle compte bien, à une modeste mesure, étendre les points de contact pour à la fois répondre aux besoins des consommateurs et permettre aux producteurs locaux de vendre leurs productions "au juste prix".

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

BIOCOOP EVREUX

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES (en Euros)

	Date des exercices				
	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
I. Capital fin d'exercice					
Capital social	111380	119420	134705	152180	178460
Nombre d'actions ordinaires existantes 15 €	7425	7961	8980	10145	11897
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'action futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droit de souscription					
II. Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	2963974	3536879	4081378	7072787	8188684
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	78660	73323	- 2159	41990	2674
Impôts sur les bénéfices	7430	4608			
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	54917	47879	- 53 181	- 110 494	- 249680
Résultat distribué					
III. Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	9.59	8.63	- 0.24	4.24	0.22
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	7.39	6.01	- 5.92	- 10.89	- 20.98
Dividende attribué à chaque action					
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	15	16	23	39	43
Montant de la masse salariale de l'exercice	396056	470837	642646	956304	1111417
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, autres sociales...)	163210	183904	203582	291849	307115

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, nous vous informons que les salariés de la société détenaient, au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31.12.2019, 225 parts sociales de la société représentant 0.13 % du capital.

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES DETTES FOURNISSEURS AU 31/12/2019

Une information sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients est requise par les dispositions du code de commerce.

Nous vous présentons les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu dans le tableau ci-après, qui a été établi conformément aux modèles fixés par l'arrêté du 20 mars 2017 :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 I.- 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC) _b TTC		428199.23	146449.76	25806.79	77368.45							
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)		63.17%	21.61%	3.81%	11.41%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures	3703											

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels et d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (249 680) € en report à nouveau.

RAPPEL DES RISTOURNES DISTRIBUÉES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de ristournes, au titre des trois précédents exercices.

DÉPENSES NON-DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

INFORMATIONS CONCERNANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous informons que les mandataires sociaux de la Société n'exercent pas d'autres mandats et fonctions dans d'autres sociétés et qu'aucune convention n'a été signée entre la coopérative et lesdits mandataires sociaux, à l'exception de ce qui est indiqué ci-après.

A ce jour, le Conseil d'administration de la coopérative est composé des personnes suivantes :

Pierre DIDIER, Jean-Marie MARTIN, Marie-Andrée LELIEPAULT, Nathalie VIELLE, Françoise LEVERGE, Shirley HARVEY, Aurélie BOUSSELAIRE, Fabienne ECHARD, Alain PIROT, Pierre TISSERANT, Bruno BROCHENIN, Stéphane DESMONTS, André ESSAHLI.

Le Conseil a poursuivi dans son choix de dissociation des fonctions de Président et de DG. Chantal TERRIÈRES, directrice générale (DG) de la coopérative Nymphéa, a été renouvelée à l'unanimité dans ses fonctions lors de la réunion du conseil d'administration du 04/06/19 organisé à la suite de l'AGO du 4 juin 2019 portant sur l'exercice 2018, et ce pour la durée restant à courir jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2022 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2021.

Le président et la DG n'exercent aucun mandat dans aucune autre société.
Chantal TERRIÈRES, directrice générale, perçoit pour cette fonction une rémunération mensuelle brute de 500€.

Aurélie BOUSSELAIRE et Stéphane DESMONTS, respectivement gérants des entreprises de maraîchage en agriculture biologique nommées « les Jardins de Chloé » (27220 Saint-André-de-l'Eure) et la « Ferme de GROHAN » (27180 Le Plessis Grohan) réalisent des opérations courantes de vente de produits issus de l'AB aux magasins de la coopérative dans des conditions normales de marché.

Aucune délégation n'a été accordée par l'assemblée générale des sociétaires dans le domaine des augmentations de capital.

CONTRÔLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications

financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.

Nous vous indiquons qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé ni au cours d'exercices antérieurs.

RÉVISION COOPÉRATIVE

Instituée par la loi du 10 septembre 1947 sur les coopératives de consommation et les décrets des 22 juin 2015 et 1^{er} juillet 2015 sur l'économie sociale et solidaire, la révision coopérative consiste en un examen qui aborde les aspects juridiques, administratifs et de gouvernance des coopératives.

Elle concerne les coopératives comptant au moins 50 salariés ou celles affichant trois exercices comptables déficitaires; c'est pourquoi il y a lieu de prévoir son organisation pour notre coopérative.

L'assemblée générale de septembre 2020 introduit cette révision en procédant à la désignation du commissaire-réviseur titulaire et de son suppléant. Son coût global est d'environ 5k€.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que notre société ne détient aucune filiale ou participation.

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a été renouvelé lors de l'assemblée générale de 2019. Les mandats de Shirley Harvey, Marie-Andrée Leliépault, Stéphane Desmonts, Pierre Tisserant, André Essahli, Jean-Marie Martin, Pierre Didier, Aurélie Bousseilaire et Fabienne Echard courent jusqu'à l'assemblée générale de 2022.

Les administrateurs suivants arrivent au terme de leur mandat de trois ans : Nathalie Vielle, Françoise Leverage, Alain Pirot et Bruno Brochenin.

Est candidat au renouvellement de son mandat d'administrateur pour trois ans : Alain Pirot.

Le Conseil d'Administration.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES 3 SEPTEMBRE 2020 ET 18 SEPTEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- § Accueil des sociétaires par le Président du Conseil d'administration de la Coopérative ;
- § Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- § Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- § Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- § Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus aux Administrateurs
- § Affectation du résultat ;
- § Constatation du capital variable au 31 décembre 2019 ;
- § Renouvellement de mandat des administrateurs ;
- § Révision coopérative ;
- § Ratification du transfert du siège social ;
- § Pouvoirs en vue des formalités ;
- § Questions diverses.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- § Exposé et adoption de certaines modifications statutaires ;
- § Modification des articles 6,13,14,25,26,27,28,29,30,34,37 des statuts ;
- § Pouvoirs en vue des formalités ;
- § Questions diverses.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 249 680 euros en Report à nouveau.

DES RISTOURNES DISTRIBUÉES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte de ce qu'il n'a pas été procédé à une distribution de ristournes, au titre des trois précédents exercices.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées, le cas échéant.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constate que le capital variable au 31 décembre 2019 s'est élevé à la somme de 178 460 €.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale constatant que les mandats des membres du Conseil d'administration suivants sont arrivés à expiration :

- Bruno Brochenin
- Nathalie Vielle
- Françoise Le Verge
- Alain Pirot

décide de renouveler dans ses fonctions, sur proposition du Conseil d'administration, et ce, pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'assemblée à tenir en 2023 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Alain Pirot, qui a manifesté son intention de poursuivre l'exercice de ce mandat.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration dans le cadre de la révision coopérative obligatoire, désigne le Cabinet EXPONENS sis au 20 rue Brunel, 75017 PARIS, réviseur titulaire et le cabinet GEIREC sis au 276 rue Chateaugiron, 35063 RENNES cedex, réviseur suppléant en vue d'effectuer un rapport qui sera présenté à l'assemblée générale statuant sur les comptes du prochain exercice clos le 31 décembre 2020.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ratifie le transfert du siège social au 1097 route de Paris, 27930 LE VIEIL EVREUX, décidé par le CA du 25 février 2019.

-

HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, adopte le principe de certaines modifications statutaires exposées et listées ci-dessous :

- Article 6 : disparition de la référence à un capital maximal de 150 000 euros (pas obligatoire)
- Article 13 : simplification du retrait des sociétaires par courrier ou mail au lieu d'une lettre recommandée
- Article 14 : exclusion automatique du sociétaire qui se rendrait coupable de vol ou d'acte de violence à l'intérieur des magasins.
- Article 25 : Le Conseil d'administration devra respecter la parité Hommes-Femmes. L'âge maximum des administrateurs passe de 72 à 78 ans (pour respecter l'allongement de la durée de vie et l'arrêt plus tardif des activités professionnelles).
- Article 26 : la durée minimale d'adhésion à la coopérative pour postuler au Conseil d'administration passe de 1 à 3 ans.
- Article 27 : L'âge maximum du président porté à 73 ans au lieu de 70 pour les mêmes raisons que les administrateurs.
- Création du poste de vice-président mais seulement pour remplacer éventuellement le président dans les séances de CA.
- Article 28 : minimum de 4 réunions par an du conseil d'administration. Administrateur démissionnaire d'office si absent non excusé à 3 réunions. CA par visioconférence dans des circonstances exceptionnelles.
- Article 29 : Le CA embauche les directeurs des magasins (l'ancien texte parlait d'un seul), fixe leurs salaires, en concertation avec le DG.
- Article 30 : l'âge limite du DG est porté à 73 ans (cohérence avec le président).
- Disparition de la fonction de directeur général délégué (sans objet).
- Article 34 : mise à disposition permanente aux sociétaires de documents tels que bilans comptables, PV des AG, à consulter au siège social.
- Article 37 : si transformation de la coopérative, ajout de la proposition de SCOP ou SAS coopérative.

- DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier comme suit les articles 6,13,14,25,26,27,28,29,30,34,37 des statuts, étant précisé que ces modifications figurent en caractère gras dans le texte, le cas échéant :

Article 6. Capital variable

Le capital est variable.

La variation se fait entre un capital maximum et un capital minimum, chiffre plancher en dessous duquel le capital ne pourra descendre et qui ne pourra être inférieur au quart du capital le plus élevé atteint depuis l'origine de la société, sans préjudice du capital minimum prévu pour les sociétés anonymes coopératives.

La variabilité du capital, dans ces limites, n'entraînera pas de formalités de publicité.

Article 13. Retrait des sociétaires

Tout sociétaire pourra se retirer en adressant **un courrier ou courriel** au conseil d'administration de la société trois mois au moins avant la date effective de sa démission.

Suite de l'article inchangé

Article 14. Exclusion des sociétaires

Début de l'article inchangé

Le sociétaire en faillite personnelle, déconfiture, interdiction de gérer, mise sous tutelle, curatelle ou sous sauvegarde de justice, **ayant commis un vol ou acte de violence dans l'un des magasins de la coopérative**, en voie de dissolution s'il s'agit d'une personne morale, redressement judiciaire, liquidation de biens, cesse de faire partie de la société.

Titre 4. Du conseil d'administration

Article 25. Composition du conseil d'administration.

La société est administrée par un conseil d'administration composée de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogations légales, nommés pour trois ans par l'assemblée générale ordinaire, au scrutin secret **en respectant une représentation égale entre hommes et femmes.**

Ces fonctions prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur intéressé. Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Nul ne peut être nommé administrateur s'il a dépassé l'âge **de 78 ans**, ou si sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du conseil le nombre d'administrateurs ayant atteint cet âge. Si cette proportion est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Suite de l'article inchangé.

Article 26. Durée minimum d'adhésion pour présenter sa candidature.

Nul ne peut être membre du conseil d'administration s'il n'est sociétaire depuis au moins **trois ans.**

Article 27. Organisation et direction du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques un président et détermine sa rémunération **ou l'absence de rémunération**. Il fixe la durée des fonctions du président qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de **73 ans**. Si le président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil d'administration désigne parmi les administrateurs un vice-président qui préside les séances du conseil d'administration.

Fin de l'article inchangé

Article 28. Réunion et délibération du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du président **et au moins quatre fois par exercice comptable**.

Suite de l'article inchangé

L'administrateur absent non excusé à trois réunions au cours d'un même exercice social sera considéré comme démissionnaire d'office.

Milieu de l'article inchangé

Les réunions du conseil d'administration ne peuvent être tenues par des moyens de visioconférence **que dans des circonstances exceptionnelles entraînant l'absence d'un tiers des membres. Lorsque la réunion porte sur l'examen des comptes annuels et du rapport de gestion, ce moyen de visioconférence n'est possible que dans le cadre de mesures réglementaires prises par le gouvernement.**

Suite de l'article inchangé

Article 29. Pouvoirs du conseil d'administration

Début de l'article inchangé

.. il nomme et révoque le président, le directeur général de la société et fixe leur rémunération **ou l'absence de rémunération ;**

.. embauche et licencie **les responsables de magasins** et fixe leur salaire **en concertation avec le directeur général ;**

Suite de l'article inchangé

Article 30. Direction générale

Début de l'article inchangé

Pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général doit être âgé de moins de **73 ans**. Lorsqu'en cours de mandat, cette limite d'âge est atteinte, le directeur Général est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau directeur général.

Suite de l'article inchangé

Article 34. Documents à établir pour l'assemblée générale

Le conseil d'administration dresse chaque année à la clôture de l'exercice, l'inventaire et les comptes annuels conformément à la loi.

Il établit un rapport de gestion écrit sur notamment la situation de la société pendant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, ses activités en matière de recherche et de développement, ses prises de participation et de contrôle.

Tout sociétaire a le droit d'exercer dans les conditions fixées par les dispositions légales en vigueur, le droit de communication qui lui est reconnu par celles-ci. **Tout sociétaire dispose d'un droit de communication permanent sur tous documents relatifs aux trois derniers exercices clos tels que bilans, procès-verbaux d'assemblée générale, liste des administrateurs, etc. Documents à consulter au siège social et dont copie peut être faite par le sociétaire demandeur.**

Article 37. Transformation

La société pourra, en respectant la procédure prévue par la loi du 17 juillet 2001 se transformer en Société Coopérative d'intérêt collectif, **en SCOP ou SAS Coopérative.**

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.